



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LABEL ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS**



**CARNET
DE BORD
DE L'ÉTABLISSEMENT**

2^d degré



**ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS**

LE GUIDE

Le propos de ce carnet est d'accompagner la démarche de labellisation décidée par les personnels au sein de l'établissement où ils exercent.

Il s'agit de guider la réflexion collégiale et, par la suite, la mise en œuvre des actions à travers un parcours raisonné, adossé aux différents leviers du référentiel de candidature (voir les critères du label en Annexe, p. 6-8), comprenant des préalables, une feuille de route et un *bonus*.

Cette feuille de route est guidée : elle s'appuie sur un autodiagnostic, incorpore quelques grands principes de mise en œuvre et comprend des étapes définies par les équipes.

I. LES PRÉALABLES...

1. LES RÉFÉRENTS ET RÉFÉRENTES ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

L'établissement se dote d'une organisation en vue de traiter de manière pertinente les questions posées par les normes de genre à l'École et en faire un objet pédagogique partagé. À cet effet, une référente, un référent, voire un binôme de référents sont désignés par l'équipe de direction.

Ces personnels sont chargés d'animer la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons et la prévention des LGBTphobies à l'intérieur de leur établissement.

Les référents ont un mandat, qui prend la forme d'une lettre de mission signée par le ou la cheffe d'établissement. Ils coordonnent la mise en œuvre des actions en lien avec leurs collègues.

Ils sont identifiés au sein de l'équipe. Leur action s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en faveur de l'égalité des genres. Elle est concertée et valorisée.

Ils sont membres du CESCE et, dans la mesure du possible, du CVC/CVL.

2. UN AUTODIAGNOSTIC

Les équipes éducatives dressent un autodiagnostic portant sur les inégalités de genre au sein de leur établissement : il s'agit d'être outillés et organisés pour caractériser des situations problèmes lorsqu'elles se présentent, de les partager au sein de la communauté éducative afin d'imaginer des réponses notamment sous la forme de leviers éducatifs adéquats.

Pour ce faire, ils s'appuient sur le Vademecum académique [Agir pour réaliser l'égalité filles-garçons](#).

Cet autodiagnostic, coordonné par les référents, fait l'objet d'une restitution devant les différentes instances de l'établissement ou de l'école : CA, CESCE, conseil d'enseignement, CVC/CVL.

Il donne lieu à la définition d'une feuille de route, respectant certains principes, contenant des préconisations, qui sont traduites en axes de travail et projets.

II. LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route fournit le cap et le chemin pour y parvenir. Elle est étroitement articulée à l'autodiagnostic posé préalablement. S'il y a lieu, la définition de cette feuille de route peut s'inspirer de constats posés lors du processus d'auto-évaluation de l'établissement, ou à partir des constats du rapport de l'évaluation externe.

La réflexion peut être accompagnée par des personnels extérieurs (lors d'actions de formation, par exemple).

Enfin, cette feuille de route doit pouvoir s'inscrire dans le projet d'établissement, ou être un préalable à sa réécriture.

LES PRINCIPES D'ACTION

1. CONSCIENTISER POUR DÉCONSTRUIRE ET TRANSFORMER

Avant de prétendre transformer, il convient de prendre conscience des phénomènes, d'en comprendre les mécanismes sous-jacents, parfois délicats à identifier. Cette étape passe donc par la formation des personnels, à l'échelle de l'établissement, dans une visée si possible pluri-catégorielle.

À cette fin, les équipes définissent un plan pluriannuel de formation à partir de l'offre fournie par l'École académique de formation continue des personnels (EAFC, sous le Label EFG). Par là, les équipes s'inscrivent dans la durée, qui est une condition de la réussite du projet.

2. TRAVAILLER AVEC

Une action dans le domaine de l'égalité filles-garçons a du sens si elle est partagée, et donc, à ce titre, relayée à différentes échelles, au sein des membres de la communauté éducative, et si elle est incarnée quotidiennement dans des pratiques professionnelles, notamment dans des pratiques pédagogiques (cf. Annexe, p. 7).

Le partenariat ici désigne : toute démarche collaborative à l'intérieur de l'établissement, entre collègues, au sein des différents services et métiers de l'établissement, mais aussi en lien avec les élèves, les parents, et les partenaires de l'école (associations, acteurs culturels, monde économique, experts issus du monde de la recherche, etc.).

POINTS DE VIGILANCE :

- ☑ Dans ce champ spécifique, un dialogue, à la fois soutenu et respectueux, est établi avec les familles. Ce dialogue peut prendre plusieurs formes qu'il convient de penser scrupuleusement. Il s'agit d'indiquer les missions spécifiques de l'École de la République, et autant que possible, d'associer les parents au processus dans une dynamique de co-éducation, enfin de restituer les travaux conduits avec les enfants devant les familles.
- ☑ Il convient aussi de s'appuyer sur les élèves : ici, l'adhésion des jeunes, autrement dit la capacité des jeunes à s'engager pour leur propre avenir, sera déterminante dans la réussite du projet. Cet engagement peut prendre plusieurs formes : club féministe, ciné-club Genre, webzine, journée de la jupe, ambassadeurs et ambassadrices Genre, etc. Il fait l'objet d'une concertation avec les référents en charge du dossier, et d'un accompagnement par les adultes, via notamment les instances démocratiques des collégiens et lycéens. Il est valorisé à l'occasion d'une restitution de fin d'année. Enfin, il est pris en compte positivement dans le dossier des élèves. Une ressource utile, à cet égard : [Mon CVL s'engage !](#)

3. MOBILISER L'EAC AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

L'expérience montre que la rencontre avec les productions culturelles (productions culturelles comprises, ici, au sens large), la médiation qui peut être faite de ces productions culturelles (dans le cadre d'un bord de scène, de la médiation d'œuvres picturales, d'un travail sur une archive, de la lecture d'un texte littéraire en classe, etc.), et la pratique artistique qu'elles peuvent enclencher (avec ou sans l'intervention d'un tiers) sont des moments importants dans le processus éducatif. L'expérience sensible permet d'éprouver des affects, de défiger des croyances et donc des représentations parfois très ancrées. C'est le point de départ d'une réflexion intense. Enfin, la pratique artistique contribue à une invention prolifique où se négocient et s'imaginent des modèles alternatifs de société, plus respectueux du principe d'égalité.

Ce processus vivifiant donne lieu à de nouvelles productions culturelles (émissions de radio, webzine, saynètes, exposition de photos, installations, chorégraphies, slams, etc.) qui donnent lieu à des restitutions. Ces restitutions, à leur tour, enclenchent la transmission de messages et le dialogue, notamment avec les pairs et les familles.

Il est donc important que la démarche s'appuie sur l'EAC.

Ici, on pourra mobiliser les ressources contenues dans [Bougeons ! L'égalité à travers les arts et la culture](#)

III. LE BONUS : UNE DÉMARCHÉ QUI FAIT SYSTÈME

D'autres leviers ayant une part déterminante dans le processus d'appropriation de la culture de l'égalité sont mobilisables : la promotion de la santé, l'éducation à la sexualité, la découverte des métiers en déconstruisant les représentations de genre, la pratique sportive, l'EMI, l'EDD, etc.

La démarche de labellisation s'insère en effet dans le cadre plus global d'une politique publique visant la promotion de l'égalité des genres, l'épanouissement des jeunes citoyens du XXI^e siècle et la durabilité du monde. Aussi, à titre d'exemple, les projets inscrits dans une démarche de labellisation E3D seront valorisés.

Pour finir, l'établissement veille au strict alignement de la politique éducative et de la politique RH relativement à la lutte contre le sexisme et les LGBTphobies.

LE CARNET DE BORD

LA CARTE D'IDENTITÉ

Nom de l'établissement, ville, département :
..... RNE :
Nom du chef/de la cheffe d'établissement :
Tél :
Le niveau du Label visé : 1. Engagement / 2. Approfondissement / 3. Expertise.....

I. LES PRÉALABLES

NOS RÉFÉRENTS

Nom, prénom : Nom, prénom :
Adresse mél : Adresse mél :
Si possible, tél. : Si possible, tél. :

NOTRE AUTODIAGNOSTIC

Les constats que nous faisons. Les objectifs éducatifs que nous en déduisons.
Les indicateurs d'amélioration (3 minimum) que nous choisissons.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. LA FEUILLE DE ROUTE

NOTRE PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION

.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOUS CO-ÉDUQUONS AVEC LES FAMILLES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES ÉLÈVES S'ENGAGENT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTRE PROJET EAC

Indiquer si une restitution devant les pairs et les familles est prévue, par exemple en fin d'année.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

III. LE BONUS : UNE DÉMARCHE QUI FAIT SYSTÈME

- Nous articulons la démarche de labellisation à celle des objectifs du développement durable (les 17 ODD) :
 OUI / NON

Cette articulation porte spécifiquement sur (préciser) :

.....

Nous sommes engagés dans la démarche E3D : OUI / NON

Nous avons obtenu ce label : OUI / NON - En quelle année ?

- Nous articulons la démarche de labellisation EFG à la promotion générale de la santé : OUI / NON

Si oui, par quelle entrée ? Quel projet ?

.....

.....

- Les 3 séances d'éducation à la sexualité sont-elles réalisées à tous les niveaux ? OUI / NON

Vos commentaires sur ce point :

.....

.....

LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

RÉFÉRENTIEL À L'USAGE DES CANDIDATS ET DES COMITÉS DE LABELLISATION

Le tableau ci-dessous reprend les cinq leviers d'action qui définissent une politique nationale de l'égalité entre les filles et les garçons, la prévention des LGBTphobies, autrement dit une politique de l'égalité entre les genres, et sa traduction à l'échelle de l'établissement scolaire. Pour chacun des trois niveaux de labellisation, il détaille un ensemble de critères correspondant à chacun des cinq leviers.

Il est, à ce titre, à la fois un outil d'aide à la candidature et un référentiel pour les comités de labellisation.

Nota : Il n'est pas obligatoire de remplir l'ensemble des critères pour être éligible à un niveau donné de labellisation. En revanche, il est important de se reporter au cadre défini à l'échelle de l'académie de Bordeaux (voir le Guide, p. 2-3).

LEVIERS D'ACTION

PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Informar toutes les instances du projet de labellisation.

Faire figurer l'EFG dans :

- le projet d'établissement ;
- le règlement intérieur ;
- le programme de travail du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Consacrer annuellement un conseil de la vie collégienne (CVC)/conseil de la vie lycéenne (CVL) à cette thématique (mesure issue du Grenelle des violences conjugales).

Réaliser un tableau de bord des indicateurs genrés par classe/groupe et par enseignement (y compris dans les enseignements de spécialité, les séries, les filières).

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Porter l'EFG dans toutes les instances en partageant le tableau de bord des indicateurs.

Proposer notamment l'analyse genrée des sanctions dans les instances de l'établissement.

Consacrer annuellement un conseil pédagogique à l'EFG, afin de porter le sujet dans les enseignements.

Utiliser une partie des heures dédiées à l'orientation à cette thématique.

Valoriser le rôle du référent, de la référente EFG de l'établissement (notamment dans le cadre du PPCR – parcours professionnels, carrières, rémunérations et, le cas échéant, à travers une indemnité pour mission particulière ou HSE/HSA).

NIVEAU 3 EXPERTISE

S'appuyer sur une enquête locale de climat scolaire pour faire de l'EFG un enjeu transversal de pilotage.

Tendre vers un fonctionnement paritaire des instances de l'établissement.

Dédier des heures spécifiques pour la mise en œuvre de projets liés à l'EFG.

Mentionner l'EFG dans le contrat d'objectifs de l'établissement.

Disséminer la démarche à plus grande échelle (réseau d'établissements, cité éducative, etc).

FORMATION

Le référent/la référente se forme auprès de l'École académique de formation continue aux enjeux de l'égalité des genres.

L'équipe de direction et l'équipe de vie scolaire s'engagent à se former.

Les personnels de l'établissement s'engagent à se former.

Les professeurs principaux se forment sur les déterminismes de genre dans l'orientation.

Les élèves élus et mandatés de l'établissement sont formés.

Associer dans la mesure du possible les personnels hors Education nationale au processus de formation.

Faire de l'établissement une tête de réseau, à l'échelle du bassin ou du district.

Encourager les collègues à devenir formateurs/formatrices à l'échelle académique.

POLITIQUE
ÉDUCATIVE ET
VIE SCOLAIRE

NIVEAU 1
ENGAGEMENT

Faire du règlement intérieur et du projet de vie scolaire des supports au service de la politique éducative en faveur de l'EFG.

Faire connaître les actions éducatives dédiées à l'EFG et y engager au moins 2 classes de l'établissement.

Favoriser la mise en œuvre des propositions du CVC/CVL dédiées à l'EFG.

Organiser une action pour le
 ➤ 8 mars, journée internationale des droits des femmes
 ➤ 17 mai, journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
 ➤ 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Articuler les actions avec la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité (circulaire de 2018).

NIVEAU 2
APPROFONDISSEMENT

Lutter contre les actions sexistes, homophobes, transphobes.

Participer à des actions et concours académiques/nationaux (ex. : Zéro Cliché pour l'Égalité filles-garçons, Buzzons etc.).

Une classe par niv. au moins s'engage dans un projet éducatif d'ampleur (sur la lutte contre les stéréotypes de genre, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et/ou l'accompagnement à l'orientation).

Engager une réflexion, en lien avec la collectivité territoriale, sur les usages et les aménagements des espaces scolaires.

NIVEAU 3
EXPERTISE

Développer des mesures de responsabilisation pour répondre aux comportements à caractère sexiste et aux violences sexuelles.

Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel.

Impliquer tous les dispositifs de démocratie scolaire et d'engagement des élèves dans la labellisation (notamment les clubs, associations, FSE, MDL, etc.).

Rendre les élèves acteurs de la mobilisation autour du 8 mars, du 17 mai, du 25 novembre. Structurer et pérenniser un réseau d'élèves ambassadeurs et ambassadrices de l'EFG.

PRATIQUES
PÉDAGOGIQUES

Proposer des outils pour observer les pratiques en classe (valorisation à la même hauteur des filles et des garçons, répartition égale de la parole entre les filles et les garçons, répartition des tâches, appréciations sur les copies et les bilans périodiques, mixité des groupes, etc.).

Proposer des outils pour prendre en compte l'EFG dans l'ensemble des enseignements (en lien avec les réflexions menées dans le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement).

Engager une réflexion sur les manuels scolaires utilisés et plus largement sur les supports pédagogiques comme outil d'éducation à l'égalité.

Intégrer dans les heures dédiées à l'orientation une réflexion sur les enjeux d'égalité et de mixité, notamment dans les enseignements scientifiques (en lien avec le psyEN).

Faire un état du fonds documentaire du CDI sur les droits des femmes, les questions LGBTQI+.

Favoriser la pratique sportive des filles et des garçons.

Accompagner, en lien avec les corps d'inspection, l'évolution des pratiques professionnelles (solliciter, le cas échéant, une formation d'initiative locale).

Se fonder sur les conseils d'enseignement pour renforcer la prise en compte de l'égalité dans les disciplines et favoriser des engagements d'équipes.

Faire du conseil de classe un lieu dégagé de tout stéréotype de genre.

Conduire un dialogue avec les familles, notamment dans le cadre de l'orientation, pour favoriser des choix dégagés des déterminismes de genre.

Constituer un fonds documentaire sur l'égalité, les droits de femmes, les droits des personnes LGBTQI+.

S'appuyer sur l'ensemble des situations d'apprentissage, les enseignements, les projets interdisciplinaires et les éducations transversales (éducation artistique et culturelle - EAC, éducation aux médias et à l'information - EMI, éducation au développement durable - EDD, éducation à la sexualité, éducation à la citoyenneté, etc.) pour faire acquérir le sens de l'EFG aux élèves.

Solliciter l'accompagnement de la recherche pour améliorer les pratiques professionnelles.

Systematiser la prise en compte des enjeux de mixité et d'égalité dans l'accompagnement à l'orientation. Mener des actions à l'échelle de l'établissement et dans le cadre de l'accompagnement individuel des élèves et des familles.

Accompagner l'ambition des filles et des garçons en se fondant sur les dispositifs d'égalité des chances. Engager l'association sportive dans une démarche en faveur de l'égalité et de la mixité (dispositif Ethic'action de l'UNSS).

Faire connaître et partager l'expertise des personnels enseignants et d'éducation en matière de pratiques professionnelles au-delà de l'établissement (en lien avec l'EAFC).

LEVIERS D'ACTION

PARTENARIAT ET RAYONNEMENT

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Identifier sur le territoire les partenaires, qu'ils soient institutionnels, associatifs, culturels ou issus du monde professionnel, pouvant contribuer à promouvoir l'EFG dans l'établissement.

Engager un ou plusieurs partenariats avec des structures bénéficiant d'une expertise en matière d'EFG et de prévention des LGBTphobies, organiser des interventions devant les élèves et/ou les personnels de l'établissement.

Engager une réflexion avec ces partenaires pour favoriser des séquences d'observation et des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) dégagées des déterminismes de genre.

Informar les familles de la démarche de l'établissement pour une labellisation EFG.

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Développer les interventions de partenaires ayant une expertise en matière d'EFG devant les élèves et/ou les personnels.

Engager l'ensemble des partenaires de l'établissement (collectivités, entreprises, associations) dans la démarche de labellisation, qu'ils soient ou non détenteurs d'une expertise en la matière.

Encourager les familles à s'impliquer dans le processus de labellisation.

NIVEAU 3 EXPERTISE

Systematiser, pour toutes les classes de l'établissement, des interventions de partenaires.

Faire contribuer les familles à la dynamique de l'établissement en faveur de l'EFG.

Rendre visible l'engagement de l'établissement en faveur de l'EFG en organisant une valorisation des actions menées, dans l'établissement et plus largement sur son territoire (notamment dans les écoles).



Contact :
LabelEFG@ac-bordeaux.fr

Nous suivre en ligne sur
[ac-bordeaux.fr](https://www.ac-bordeaux.fr)



@AcBordeaux

Réalisé par le service communication
du rectorat de l'académie de Bordeaux

Septembre 2023